

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 9 novembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

Etaient présents : M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, Mme Vanessa DESVALLON, M. Jérôme GIRARDEAU, Mme Clémence DIGUET, M. Dominique VERDURE, Mme Patricia MONTAS-GODINEAU, M. Etienne GABARD

Absents excusés : M. Ghislain QUINCHARD, Mme Emmanuelle BOUET

Secrétaire de Séance : Patricia MONTAS

Monsieur TAILLEE , maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 1 octobre 2015. Le conseil n'émet aucune objection.

1. INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER :

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder la somme de 269.10 €uros net pour l'année 2015 à monsieur Jean-Pierre GONZALEZ, trésorier principal.

2. DELIBERATION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC CASLD :

Les contrats Enfance Jeunesse entre la CASLD la CAF et la MSA sont arrivés à échéance le 31 décembre 2014. Le conseil municipal accepte de renouveler ces contrats pour une période de 4 ans pour la CAF soit jusqu'au 31 Décembre 2018, et pour un an pour la MSA soit jusqu'au 31 décembre 2015.

3. DELIBERATION PLUI :

Le conseil municipal doit délibérer sur le transfert de la compétence "Plan Local d'Urbanisme". Un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), révisable tous les 6 ans sera élaboré au niveau de la CASLD début 2017. Le règlement tenant compte des spécificités de chaque commune, le conseil municipal à l'unanimité approuve le transfert de cette compétence au bénéfice de la Communauté d'Agglomération.

4. SUBVENTION FDGDON :

Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 79 € au Groupement communal pour la défense des cultures.

5. DISSOLUTION CCAS :

La loi NOTRe du 7 août 2015 supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. Le budget CCAS sera intégré au budget communal. Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS.

6. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET :

Les frais de formation aux nouveaux logiciels informatique peuvent se régler en investissement. il est nécessaire de transférer la somme de 2700 € sera transférée du compte 022 "dépenses imprévues" au compte 2051-0070 " Concessions et droits similaires ".

Afin de rembourser par anticipation 2 emprunts, il est nécessaire de transférer la somme de 50000 €uros des recettes investissement aux dépenses d'investissement.

7. POINT SUR LES TRAVAUX :

- Les travaux de voirie ont été effectués, les côtés de chemin broyés.
- Bâtiment communal : les travaux d'agrandissement sont terminés, il reste quelques finitions à faire.

8. QUESTIONS DIVERSES :

- Les locataires du logement au presbytère ont donné leur préavis. Le logement sera à louer en début d'année.
- La commission sécurité du SDIS passera le mardi 17 novembre 2015 pour établir un contrôle de la salle des fêtes.
- Afin d'organiser au mieux les TAPS une commission "Affaires scolaires et TAPS" est créée. Elle se compose de Messieurs TAILLEE et GIRARDEAU et de Mesdames BOUET, DIGUET, DESVALLON.
- A compter du 5 avril 2016, la TNT passe à la haute définition.
- Monsieur le maire propose aux conseillers d'étudier la possibilité d'acheter des terrains aux Bouchettes. Il doit contacter les propriétaires afin de voir s'ils sont vendeurs, et pour quelle somme.
- L'IGN (Institut Géographique National) nous demande de leur fournir un plan de la commune avec le nom et les numéros des rues.
- Quelques modifications vont être faites pour le sentier pédestre afin qu'il puisse être approuvé par les services du Conseil Général.
- Quelques membres du conseil municipal se sont rencontrés pour faire le point de ce qui pourrait être fait au niveau de l'entrée de "L'Humeau de Bray". Monsieur le maire doit demander à Monsieur BOURREAU de l'agence Technique de Doué la Fontaine de lui chiffrer les travaux de marquage. Des plantations pourront aussi être faites.
- La commission Bulletin municipal se réunira le lundi 16 novembre 2015 à 18 heures.
- L'opération " un arbre -une naissance" aura lieu le samedi 12 décembre 2015 à 11 h. Rendez-vous à 11 heures devant la mairie.
- La commission Animation organise son arbre de Noël pour les enfants de la commune le samedi 19 décembre à 16 h 30.
- Les vœux du maire auront lieu le vendredi 15 janvier 2016 à 19 h

La prochaine réunion aura lieu le lundi 7 décembre 2015 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.